

FOIRE DU VALAIS
MARTIGNY *J'y vais!*

Guide de l'exposant 2025

65^e édition

**du 26 septembre
au 5 octobre 2025**

tous les jours, de 9h30 à 21 heures

Table des matières

1.	Secrétariat	3
2.	Comité	3
3.	Calendrier de l'exposant	3
4.	Règlement des factures	4
5.	Montage	4
6.	Installation des stands	4
7.	Sécurité - feu	4
8.	Contrôle des stands & Sonorisation	5
9.	Circulation et ravitaillement pendant la Foire	5
10.	Horaire d'ouverture au public	5
11.	Fermeture des restaurants	5
12.	Nettoyage	5
13.	Assurance	6
14.	Bons d'entrées (destinés à vos clients)	6
15.	Cartes d'exposants (destinées au personnel desservant les stands)	6
16.	Parking exposants (places réservées et surveillées)	6
17.	Matériel publicitaire	6
18.	Affichage des prix + vente à l'emporter	6
19.	Hébergement	7
20.	Démontage	7

1. Secrétariat

Rue du Levant 91 - 1920 Martigny
Tél. +41 27 722 00 34 | info@foireduvalais.ch | www.foireduvalais.ch

Direction	Samuel Bonvin Lucio Berera	Directeur général Directeur adjoint
Administration	Damien Claivaz Rachel Gay Catherine Revaz Katia St Mart Ilou Delcroix	Responsable administration, membre de la direction Collaboratrice administrative Collaboratrice administrative Collaboratrice administrative Collaboratrice administrative
Agence Les Acrobates	Floriane Roch Aurélien Matton Aurélie Bertholet Cindy Hasler Manon Squaratti	Responsable des Acrobates, membre de la direction Graphic & Event Designer Event Manager Event Manager Event Manager
Communication & Marketing	Mickaël Sallin Jérôme Glassey Silvia Simoes Henriques Gaëlle Berisha	Resp. Marketing & Communication, membre de la direction Graphiste & spécialiste en marketing digital Spécialiste Marketing & Communication Spécialiste Marketing & Communication
Vente	Alain Jordan	Chef de vente
Maintenance	Georges-André Lattion Cyrille Giroud Benoît Schildknecht Nevzad Isufi	Responsable Technique et maintenance Technique et maintenance Technique et maintenance Technique et maintenance

2. Comité

Vincent Claivaz	Président - Administration générale
Gaspard Couchepin	Vice-président - Sécurité et aspects juridiques
Steve Duay	Membre
Gilles Florey	Membre
Rachel Gay	Membre
Laurence Jaquet-Proz	Membre
Morgane Pfefferlé	Membre
Emilie Dellecker	Membre
Stéphane Saudan	Membre
Arthur Vocat	Membre
Patrice Walpen	Membre

3. Calendrier de l'exposant

18 juillet	Dernier délai pour les commandes «Places de parc»
18 juillet	Dernier délai pour les commandes «Bons d'entrées» / «Cartes d'exposants»
15 septembre	Début du montage des stands: Halles 1 et 2
19 septembre	Début du montage des stands: Halles temporaires
22 septembre	Début du montage des stands: Abris textiles (dalos) et Plein-air
24-25 septembre	Contrôle des stands
25 septembre	Dernier délai pour le règlement de la facture «Location»
26 septembre	Fin du montage des stands pour 18h
26 septembre	Ouverture de la Foire au public à 9h30
26 septembre	Dernier délai pour le retrait des vignettes des places de parc commandées 21h00
5 octobre	Fermeture de la Foire à 21h
8 octobre	Fin du démontage et évacuation de tout le matériel pour 12h

4. Règlement des factures

Les factures «Location» devront impérativement être payées avant le 25 septembre 2025. L'autorisation de montage pourra être refusée aux exposants n'ayant pas rempli leurs obligations financières.

5. Montage

Dates:	Halles 1 et Halles 2	dès lundi 15.09
	Halles temporaires	dès jeudi 18.09
	Plein air	dès lundi 22.09

Horaires:	du lundi 15.09 au mercredi 17.09	de 7h30 à 18h
	du jeudi 18.09 au mercredi 24.09	de 7h30 à 21h
	le jeudi 25 septembre	de 7h30 à 18h

Le montage des stands doit être impérativement terminé pour le jeudi 25 septembre à 18h afin de permettre le nettoyage des allées.

L'accès aux halles pendant les travaux de montage se fait par les portes de service, Rue du Levant et Rue d'Octodure. Les halles seront gardées par Securitas à partir du jeudi 18 septembre à 16h.

Dès le lundi 23 septembre, l'accès aux halles se fera par 2 check-points situés à la hauteur du Jumbo pour l'un, et vers Barryland pour l'autre. De plus amples informations vous parviendront ultérieurement.

6. Installation des stands

Devoirs de l'exposant:

1. Respecter la surface attribuée
2. Ne pas empiéter sur les stands voisins ou les allées
3. Respecter la hauteur aménageable (2m50 sur plancher)
4. Respecter les locaux (interdiction d'utiliser les parois de la halle ou les fermes du plafond pour fixer les stands - interdiction de faire des trous dans le sol)
5. Ne pas oublier d'apposer la raison sociale, ainsi que le nom éventuel du représentant en Valais
6. Respecter les règles de sécurité (point 7 ci-après)
7. Respecter les règles relatives à l'évacuation des déchets (point 7.3 du règlement à l'usage des exposants)

Le non-respect des points ci-dessus pourra être sanctionné.

7. Sécurité - feu

En application de la Loi cantonale du 18.11.1977 sur la protection contre l'incendie et les éléments naturels et de son Règlement d'application du 04.10.1978, les matériaux:

- de classes I, II, III sont strictement interdits (roseau, paille, papier, carton, laine de bois, tissu de vinyle, mousse de polyuréthane, calicot, ...).
- de classes IV, V (difficilement combustibles) sont admis pour autant que la couverture du stand (plafond) ne soit pas totale.
- tels que matière synthétique, jute, vélum, ... ne sont admis que s'ils sont appliqués sur une paroi difficilement combustible.
- en suspension (tenture, couverture) doivent être de classe V ou ignifugés.

Les pintes et restaurants, ainsi que les stands où une installation électrique de cuisson fonctionne, éviteront d'aménager des plafonds sur toute la surface du stand.

Toutes les installations électriques de cuisines temporaires doivent répondre aux exigences de la loi. Chaque devant soumettre un rapport OIBT (Ordonnance sur les installations de basse tension) à l'organisation avant le début de la Foire. Le contrôle peut être effectué par la Foire pour un montant forfaitaire de CHF 300.- (+TVA 8,1%).

Les installations mobiles de gaz pour la cuisson sont interdites (voir précisions à l'art. 7.8 du Règlement général - 2025).

Des extincteurs (à charge de l'exposant) seront exigés dans tous les stands dont l'exploitation présente quelques dangers (stands utilisant des appareils de cuisson). Les extincteurs à poudre sont proscrits.

Il est recommandé à chaque exposant d'installer un extincteur dans son stand.

8. Contrôle des stands & Sonorisation

Un contrôle des stands sera effectué les 2 jours précédant l'ouverture de la Foire. Les points non conformes aux dispositions du Règlement d'exposition seront communiqués aux exposants qui devront se soumettre aux exigences du Comité, faute de se voir retirer l'autorisation d'exposer.

Pour rappel, il est strictement interdit d'organiser des concerts sur les stands.

• 7.13 Musique sur les stands

Le volume sonore de la musique ne doit pas entraver au commerce des stands voisins. La musique devra être arrêtée à l'heure où le service prend fin. **De plus, tous les haut-parleurs devront être orientés contre l'intérieur du stand émettant de la musique. Les niveaux sonores des installations autorisées seront fixés par la Foire.**

9. Circulation et ravitaillement pendant la Foire

Ravitaillement: chaque jour de 7h00 à 9h00 par les entrées de service appropriées. une caution de CHF 50.– sera demandée pour tout véhicule pénétrant dans l'enceinte (26.09 au 05.10.2025) et une autre de CHF 200.– pour le dimanche 05.10.2025

Circulation: prohibée dans l'enceinte de la Foire dès 9h30, sauf cas exceptionnel à soumettre au secrétariat.

Entrée « piétons »: 2 entrées « exposants » en service de 7h00 à 9h30:
Rue d'Octodure - près du passage à niveau RegionAlps
Rue du Levant

10. Horaire d'ouverture au public

- Chaque jour de 9h30 à 21h du vendredi 26 septembre au dimanche 5 octobre 2025.
- Secteur « Espace Plaisir » fermeture à 23h le vendredi 26 septembre.

Il incombe à l'exposant la responsabilité d'assurer la surveillance de son stand jusqu'à l'évacuation totale des visiteurs, chaque soir.

11. Fermeture des restaurants

Les pintes et restaurants doivent cesser de servir à 21h afin de permettre l'évacuation des visiteurs pour 21h30.

Les contrevenants seront avertis. Une taxe administrative de CHF 500.– sera perçue auprès de ceux qui ne se soumettraient pas à la présente directive. Ils encourent également le risque de non renouvellement de leur stand à l'avenir.

12. Nettoyage

Le nettoyage des stands incombe à chaque exposant. Les emballages vides et autres déchets doivent être placés dans les conteneurs mis à disposition.

Vous pouvez également faire appel à nos services. La commande peut être faite lors de l'inscription ou par mail à info@foireduvalais.ch.

Tout dépôt dans les allées et dans les passages entre les tentes est strictement interdit.

13. Assurance

L'exposant doit assurer lui-même le matériel d'exposition, la perte d'exploitation, le mobilier et les objets exposés lui appartenant contre l'incendie, les dégâts d'eau, le vol simple et par effraction, auprès de la compagnie de son choix.

14. Bons d'entrées (destinés à vos clients)

- Prix du bon:** CHF 8.- (billet d'entrée normal CHF 18.-) + TVA 8,1%
à la fin de la Foire, sur la base des bons utilisés / téléchargés
- Facturation:** (les bons non utilisés ne vous coûtent rien). Les 25 premiers billets sont facturés d'office, puis un décompte des billets passés au tourniquet est effectué.
- Délai de commande:** 18 juillet 2025
- Remarque:** Nous vous prions instamment de passer une seule commande suffisante.
Ces bons d'entrée ne sont pas valables les samedis 27.09 et 04.10 de 14h à 21h.

15. Cartes d'exposants (destinées au personnel desservant les stands)

Vous seront remises gratuitement selon le barème suivant:

de 1 à 12 m ² :	4 cartes	de 13 à 24 m ² :	6 cartes
de 25 à 36 m ² :	8 cartes	de 37 à 48 m ² :	10 cartes
de 49 à 60 m ² :	12 cartes	de 61 à 72 m ² :	14 cartes
de 73 à 99 m ² :	16 cartes	dès 100 m ² :	20 cartes

Des cartes supplémentaires pourront être obtenues au prix de CHF 55.- pièce (+ TVA 8,1%), cette facturation s'établissant en même temps que celle concernant les cartes d'acheteurs.

Délai de commande: 18 juillet 2025.

16. Parking exposants (places réservées et surveillées)

Deux zones de stationnement (Camping TCS et parc Jumbo / Parc Orsat) sont à disposition des exposants.

Délai de réservation des places au moyen du bulletin de commande annexé: 18 juillet 2025

Délai de retrait des places réservées: vendredi 26 septembre 2025, contre paiement comptant

A. Camping TCS - prix CHF 150.- par place attribuée

Place commandée (1 au maximum) à retirer auprès du Camping TCS qui délivrera la vignette nécessaire.

B. Parcs Centre Jumbo ou Parc Orsat - prix CHF 100.- par place attribuée

Parc clôturés et surveillés dès 7h30

(places non attribuées personnellement - 3 au maximum)

Places commandées à retirer au stand d'information de la Foire (hall d'entrée des Halles 1).

17. Matériel publicitaire

Des autocollants ainsi que des affiches sont gracieusement mis à la disposition des exposants. Nous vous prions de bien vouloir passer vos commandes au moyen du bulletin de commande «publicité».

18. Affichage des prix + vente à l'emporter

L'affichage des prix est obligatoire.

Les exposants qui vendent des marchandises à l'emporter devront coller des vignettes «Vendu à la Foire» sur les paquets de leurs clients pour faciliter le contrôle Sécurité à la sortie. Ces vignettes pourront être obtenues gratuitement au stand d'information dans l'enceinte de la Foire dès le 26 septembre 2025.

19. Hébergement

Pour vos réservations de chambres d'hôtel, veuillez contacter:

Office du Tourisme de Martigny
Av. de la Gare 6
1920 Martigny

Tél.: +41 27 720 49 49
E-mail: info@martigny.com
Site internet: martigny.com

20. Démontage

Le démontage des stands devra s'effectuer les lundi 6 et mardi 7 octobre. Il devra être terminé pour le mercredi 8 octobre à 12h.

L'évacuation du matériel et le démontage des stands sont en principe interdits le dimanche soir. La même surveillance que durant la Foire sera assurée durant la nuit du dimanche au lundi. Les halles seront ouvertes pour le démontage le lundi 6 octobre dès 7h. Chaque exposant est responsable d'assurer une surveillance de son propre stand, dès cet instant.

Exception: les fourrures, bijoux et autres petits objets de valeur pourront être enlevés le dimanche soir, sur demande préalable présentée au secrétariat jusqu'au jeudi 2 octobre à 20h.

Les exposants mis au bénéfice d'une « autorisation de sortie de marchandises le dimanche soir » devront se conformer aux ordres et horaires qui leur seront communiqués par Sécuritas.

Merci de votre collaboration
et bonne Foire à toutes et à tous



Rue du Levant 91 | Case postale 224 | CH-1920 Martigny
Tél +41 27 722 00 34
info@foireduvalais.ch | foireduvalais.ch